

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 24 novembre 2022</b>	<b>N° 2022-684</b>

Convocation du 17 novembre 2022

Aujourd'hui jeudi 24 novembre 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, M. Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Jean Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET  
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Thierry MILLET à Mme Géraldine AMOUROUX  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Michel POIGNONEC  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Fabien ROBERT excusé à partir de 14h35 le 25 novembre  
Mme Agnès VERSEPUY excusée à partir de 14h35 le 25 novembre

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET le 24 novembre  
M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET de 11h37 à 12h20 et de 14h35 à 15h28 le 25 novembre  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Alain GARNIER DE 14h à 15h le 25 novembre  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU de 16h46 à 17h38 et à M. Frédéric GIRO à partir de 17h39 le 24 novembre  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 17h le 25 novembre  
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 18h15 le 24 novembre  
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 18h27 le 24 novembre  
M. Jean TOUZEAU à M. Jean François EGRON à partir de 16h04 le 25 novembre  
Mme Marie Claude NOEL à Mme Céline PAPIN le 25 novembre  
M. Jean François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 18h15 le 24 novembre  
Mme Claudine BICHET à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h55 le 24 novembre  
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h15 le 25 novembre  
M. Jean Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 25 novembre  
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 18h16 le 24 novembre  
Mme Céline PAPIN à Mme Marie Claude NOEL à partir de 16h12 le 24 novembre  
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA le 24 novembre  
M. Patrick PAPADATO à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 10h54 et à partir de 16h37 le 25 novembre  
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h14 le 25 novembre  
M. Baptiste MAURIN à Mme Amandine BETES à partir de 15h le 25 novembre  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU le 24 novembre  
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX le 24 novembre  
Mme Amandine BETES à Mme Christine BOST le 24 novembre  
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h10 le 25 novembre  
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 16h48 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h50 le 24 novembre  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN jusqu'à 17h29 le 24 novembre  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h25 à 12h20 et à partir de 14h35 le 25 novembre  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h14 le 24 novembre  
Mme Pascale BRU à M. Thierry TRIJOLET à partir de 17h39 le 24 novembre  
M. Alain CAZABONNE à M. Michel LABARDIN à partir de 16h30 le 24 novembre  
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h57 le 25 novembre  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 24 novembre  
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE le 24 novembre

Mme Camille CHOPLIN à M. Cyrille-Radouane JABER à partir de 18h56 le 24 novembre  
M. Max COLES à M. Fabien ROBERT à partir de 18h25 le 24 novembre  
M. Max COLES à M. Michel LABARDIN à partir de 16h15 le 25 novembre  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h le 24 novembre  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 24 novembre  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h07 et à partir de 15h32 le 25 novembre  
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 16h46 le 24 novembre  
M. Olivier ESCOTS à M. Jean Claude FEUGAS à partir de 19h le 24 novembre  
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h30 le 24 novembre  
Mme Françoise FREMY à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h14 le 25 novembre  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h49 le 24 novembre  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h30 le 25 novembre  
Mme Anne Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 17h le 24 novembre  
Mme Daphnée GAUSSENS à M. Gwenaël LAMARQUE le 24 novembre  
M. Maxime GHESQUIERE à M. Cyrille-Radouane JABER de 14h35 à 15h35 le 25 novembre  
M. Frédéric GIRO à M. Alexandre RUBIO jusqu'à 17h15 le 24 novembre  
M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h36 le 24 novembre  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 18h45 le 24 novembre  
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY le 25 novembre  
M. Cyrille-Radouane JABER à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 16h50 le 24 novembre  
Mme Nathalie LACUEY à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 24 novembre  
  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h10 le 25 novembre  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Claudine BICHET jusqu'à 15h43 le 24 novembre  
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h21 le 24 novembre  
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h51 le 24 novembre  
M. Jacques MANGON à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h35 le 25 novembre  
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY jusqu'à 16h et à partir de 17h45 le 24 novembre  
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE jusqu'à 17h04 le 24 novembre  
M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET le 25 novembre  
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h le 24 novembre  
M. Franck RAYNAL à M. Patrick PUJOL de 17h15 à 18h13 le 24 novembre  
Mme Marie RECALDE à Mme Béatrice DE FRANCOIS le 25 novembre  
  
M. Bastien RIVIERES à M. Patrick LABESSE le 25 novembre  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 12h20 le 25 novembre  
Mme Karine ROUX LABAT à M. Christian BAGATE à partir de 18h48 le 24 novembre  
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX à partir de 18h le 24 novembre  
Mme Béatrice SABOURET à Mme Fatiha BOZDAG jusqu'à 18h05 le 24 novembre  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Anne Eugénie GASPARD à partir de 18h30 le 24 novembre  
M. Kévin SUBRENAT à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h15 le 25 novembre  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h59 le 24 novembre

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 24 novembre 2022</b>	<b>Délibération</b>
	Direction pilotage emploi et dialogue social  <b>Service GPEEC</b>	<b>N° 2022-684</b>

## Ajustement des effectifs de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre un meilleur fonctionnement des services de Bordeaux Métropole, des ajustements d'effectif, des modifications de postes, apparaissent nécessaires au sein des directions générales suivantes

### **DIRECTION GENERALE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

#### □ Direction générale

- **Transformation du poste d'assistant de direction, catégorie C, filière administrative, cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (PER09517) en catégorie B, filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (PER à créer).**

La Direction générale du Développement Economique s'est réorganisée par délibération n°2021-663 du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021 et a élaboré plusieurs stratégies :

- **Un Schéma de développement économique métropolitain** a été voté par délibération n°2021-603 du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021. Il s'appuie sur 7 axes stratégiques et propose 22 fiches-actions. La Métropole devra se mettre en ordre de bataille pour développer la connaissance du territoire au service d'une vision stratégique territoriale, animer un collectif, constituer une gouvernance et des partenariats, créer les conditions d'une attractivité raisonnée et d'une croissance responsable en transition écologique,
- **Une stratégie métropolitaine** pour faire de Bordeaux Métropole une destination reconnue de tourisme responsable a été votée par délibération n°2022-193 du Conseil métropolitain du 25 mars 2022,
- **Une stratégie « Economie sociale et solidaire – répondre aux enjeux des transitions par l'économie sociale et solidaire – plan d'actions 2022-2026 »** a été votée par délibération n°2022-411 du Conseil métropolitain du 7 juillet 2022
- Un Schéma Directeur des Equipements Fluviaux Métropolitains qui sera soumis prochainement au vote du Conseil métropolitain le 30 septembre 2022.

Pour mettre en œuvre ces documents stratégiques et conformément à la délibération n°2021-663 du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021, la Direction Générale qui comportait initialement 78 agents a vu ses effectifs passer à 97 agents (68A, 13B, 16C dont

7 contrats de projet de 3 ans) pour 4 directions et 2 missions :

- la direction administrative et financière (11 postes, 4A, 5B, 2C) ,
- la direction de l'enseignement supérieur et rayonnement (19 postes, 14A, 2B, 3C dont 5 contrats de projet de 3 ans),
- la direction du développement économique (40 postes, 33A, 4B, 3C, dont 2 contrats de projet de 3 ans),
- la direction du tourisme ( 10 postes, 4A, 1B, 5C),
- la mission intelligence économique et rayonnement territorial (9 postes, 8A, 1C) et
- la mission OIM/OIN (6 postes, 5A, 1C).

Pour organiser le fonctionnement même de la Direction générale et suivre toutes ses évolutions, il devient indispensable de faire évoluer le poste d'Assistant (e) du Directeur général dont les missions ont pris de l'ampleur depuis le second semestre 2021 pour suivre sur le plan administratif l'ensemble des dossiers portés par le Directeur général.

En effet, il a fallu à la fois :

- produire des tableaux de bord pour le Directeur général pour lui permettre de piloter l'activité et les différentes stratégies de la Direction générale (tableaux de bord pour la mise en œuvre des stratégies, tableaux de bord pour les arbitrages budgétaires Bordeaux Métropole et Ville de Bordeaux, tableaux de bord des effectifs et de suivi des dossiers RH (télétravail...),
- organiser l'ensemble des réunions avec nos partenaires (un écosystème de plus de 300 structures),
- assurer le suivi de la validation des projets de délibération soumises aux Conseils métropolitains et municipaux de la ville de Bordeaux (1/3 des délibérations produites par la DG Développement économique)
- assurer une coordination et une animation administrative à l'échelle de la DG, dans une logique de partage d'expérience et d'harmonisation et d'amélioration des pratiques.

**Il est donc nécessaire de transformer le poste d'assistant de direction, catégorie C, filière administrative, cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (PER09517) en catégorie B, filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (PER à créer).**

#### □ Direction Tourisme

- **Création d'un poste de chargé de conduite d'opérations fluviales, catégorie A, filières technique et administrative, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et des attachés territoriaux, contrat de projet de 3 ans (PRO à créer).**

A cette heure, certains services ou équipements fluviaux font défaut : saturation des linéaires de ponton pour les professionnels du tourisme fluvial et les pratiques sportives, avitaillement des bateaux et navires en carburant en aval du pont de pierre, concentration des équipements dans le seul port de la Lune, manque de services pour les plaisanciers et équipages sur Bordeaux (sanitaires, douches), assainissement à poursuivre sur certains sites, réseau Bat<sup>3</sup> qui n'intègre pas encore les nouveaux quartiers, très faible usage du fleuve en matière de logistique urbaine en dehors de la collecte par barge des déchets des paquebots maritimes et fluviaux que nous avons initié dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, pédagogie sur les richesses du milieu aquatique et les enjeux de sa préservation...

Il est donc proposé de mettre à jour, après l'élaboration d'un premier schéma sur la seule ville de Bordeaux en 2013, et une actualisation métropolitaine en 2016, **notre schéma directeur des équipements fluviaux métropolitains, lequel pourrait être un outil de suivi et de programmation de l'ensemble des projets d'équipements fluviaux, publics et privés, sur un horizon temps 2022-2030.**

D'ici 2025, c'est à minima, 12 équipements à livrer ou adopter dans le cadre du schéma des mobilités et de la DSP « Transports » (10), de la poursuite du programme d'électrification des embarcadères du quai des Chartons (2), des études diverses prévues au Codev 5 et de la signalétique à renforcer.

La globalité du schéma sur l'horizon 2022 - 2030 propose 30 opportunités de projets, dont 15 créations de pontons nouveaux (7 programmées) et 15 autres opérations (5 programmées), dont des adaptations de pontons existants.

Sur les moyens humains de la direction du tourisme, le volet travaux ne repose à cette heure que sur un seul cadre A qui exerce également d'autres missions, lequel vient d'être épaulé, depuis le 1<sup>er</sup> septembre, par une apprentie.

Pour réussir à livrer en temps et en heure le présent programme d'aménagement du fleuve, il demeure absolument nécessaire de disposer d'un contrat de projet de 3 ans dédié au suivi de ces opérations et à la mise en œuvre du schéma directeur des équipements fluviaux.

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

## **II – DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT**

### **▫ Direction générale**

- **Transfert du poste d'assistant, catégorie C, filière administrative, cadre d'emplois des adjoints administratifs (PER08232) de la Direction de l'Habitat vers la Direction générale.**

Le poste d'assistant, actuellement vacant, à la direction de l'Habitat est transféré à la Direction générale auprès du Directeur général.

### **▫ Direction d'appui administratif et financier**

- **Transformation du poste de gestionnaire financier affecté au domaine urbanisme, de catégorie B, filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (PER09513) en référent budgétaire et comptable affecté au domaine urbanisme, adjoint au chef de service de catégorie A, filière administrative, cadre d'emplois des attachés territoriaux (PER à créer)**

Suite à la séparation de la Direction générale Valorisation du territoire (DGVT) en deux directions générales dédiées respectivement à l'aménagement et au développement, l'organigramme de la DAAF de la Direction générale de l'aménagement est désormais composé, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, de deux services :

- Un Service Ingénierie juridique et ressources humaines composé de 5 agents, en charge du conseil et de l'appui juridique aux directions (incluant le montage administratif des marchés publics) et du volet Ressources humaines en gestion déconcentrée.

- Un Service Finances et Instances composé de 7 agents et assurant l'ensemble des missions liées à la gestion budgétaire et financière d'une part, au pilotage et au suivi de la programmation des dossiers devant les Instances d'autre part,

Au niveau du service Finances et instances, cette nouvelle organisation a rapidement permis de mettre en évidence des besoins nouveaux dont l'ampleur et la technicité n'avaient pas été correctement évalués à l'issue du travail de préfiguration en 2021 :

- Des missions d'**ingénierie financière** qui requièrent une réelle expertise financière spécifique au domaine de l'urbanisme et de l'aménagement. Il s'agit par exemple de la réalisation de Comptes Rendus d'Activité au Concédant (CRAC) des opérations d'aménagement, notamment celui relatif à la ZAC des Quais de Floirac ou de l'assistance à la cheffe de service pour les montages financiers complexes...
- Le **besoin**, dans un service où les compétences sont multiples à la fois dans le domaine des finances et des instances, **d'un relais** en appui à la cheffe de service afin d'optimiser le processus d'exécution financière (mise en place de process, notamment sur l'exécution des marchés complexes, conception et suivi de tableau de bords, appui aux gestionnaires comptables sur les dossiers complexes).

Ce besoin (en nature et en volume) a été mal calibré dans le cadre de la scission des deux DAAF. Ces missions d'appui et d'ingénierie financière étaient réalisées dans la précédente organisation par la cheffe de centre finances (catégorie A) sous la responsabilité du chef de service finances et commande publique. Or, la technicité de ces missions est difficilement transposable à un agent de catégorie B, solution adoptée dans un premier temps au regard des effectifs disponibles.

**Il est donc proposé, à l'occasion de la vacance du poste, de procéder à la transformation du poste de gestionnaire financier affecté au domaine urbanisme, de catégorie B, filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (PER09513) en référent budgétaire et comptable affecté au domaine urbanisme, adjoint au chef de service de catégorie A, filière administrative, cadre d'emplois des attachés territoriaux (PER à créer).**

#### □ Direction de l'habitat

- **Ouverture des postes d'instructeurs, catégorie B, à la filière technique, cadre d'emploi des techniciens territoriaux en complément de la filière administrative et aux non-titulaires (PER13286 – PER13289 – PER13288 – PER13290).**

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

- **Ouverture du poste de chef de projet, catégorie A, à la filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux en complément de la filière administrative et aux non-titulaires (PER09681).**

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

- **Ouverture du poste de chef de projet renouvellement urbain, catégorie A, à la filière administrative, cadre d'emplois des attachés territoriaux en complément de la filière technique et aux non-titulaires (PER10578).**

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration

envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

- **Ouverture du poste de coordonnateur technique des aires d'accueil des gens du voyage, catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens territoriaux aux non-titulaires (PER09905).**

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

- **Ouverture du poste d'assistant technique de gestion, catégorie C, à la filière technique, cadre d'emplois des agents de maîtrise en complément du cadre d'emplois des adjoints techniques (PER08341).**

### III – DIRECTION GENERALE DES MOBILITES

#### □ Direction Circulation et stationnement

- **Ouverture du poste de chargé de maîtrise d'œuvre SLT, catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques aux non-titulaires (PER05820).**

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

- **Ouverture du poste de chef de projet modélisation, catégorie A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux aux non-titulaires (PER05848).**

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

### IV - DIRECTION GENERALE DES FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

#### □ Direction de l'exécution comptable et des inventaires

- **Ouverture du poste de chargé de l'exécution des dépenses, catégorie B, filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux aux non-titulaires (PER07761).**

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

□ Direction d'appui transverse et analyse

- Ouverture du poste d'administrateur fonctionnel, catégorie A, à la filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux en complément de la filière administrative (PER07718).

**V - DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE**

□ Direction Pilotage, Emploi et Dialogue Social

- Création d'un service « accueil, valorisation RH » avec le repositionnement du centre « accueil et coordination » et de la mission « communication » ;
- Création d'une mission « projets qualité RH » ;
- Transformation du poste de « Responsable du centre accueil et coordination » (PER09282) de catégorie C, filière administrative, cadre d'emplois des adjoints administratifs, en poste de catégorie B, filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- Redéploiement des postes de « Responsable du service accueil, réseau et qualité RH » (PER11814), catégorie A, filière administrative, cadre d'emplois des attachés territoriaux, du poste de « Responsable du centre réseau et qualité RH » (PER11826), de catégorie A, filière administrative, cadre d'emplois des attachés territoriaux et du poste de « Chargé d'études procédures RH » (PER11827), de catégorie B, filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, auprès du directeur pilotage, emploi et dialogue social au sein de la « Mission projets qualité RH » .

La DRH poursuit l'évolution de son organisation afin de délivrer les meilleurs services RH au plus près des 10 000 agents de Bordeaux Métropole, de la ville de Bordeaux et de son CCAS. Dans ce cadre, il est proposé de créer un service « accueil, valorisation RH » composé de l'actuel « centre accueil et coordination » et de la « Mission communication ».

Cette création qui s'inscrit dans une démarche qualité vise plusieurs objectifs :

- **Optimiser l'accueil de la DRH** : par sa dimension « vitrine de l'organisation », l'accueil est un élément de marque employeur fort. Facilitateur des échanges d'information, espaces de convivialité, il participe pleinement au sentiment de reconnaissance des agents et aux bonnes conditions de travail.
- **Transmettre des informations et actualités relatives aux ressources humaines** par le biais de différents supports et notamment des espaces « ma vie d'agent » et « Tatou des RH » de l'intranet.
- **Animer le Réseau RH** des DAAF et des 500 gestionnaires RH déconcentrés
- **Organiser des temps de convivialité et de cohésion** : forum, séminaires, ateliers managériaux sur des thématiques RH.

Ainsi, le « centre réseau et qualité RH » et la « mission communication » sont supprimés. Les postes sont redéployés (cf organigrammes) : au sein du nouveau « service accueil, valorisation RH » et au sein d'une « mission projets qualité RH ». Dans la continuité des actions menées par les structures supprimées, la « mission projets qualité RH » est rattachée directement auprès du directeur. Elle sera plus

particulièrement en charge du suivi des grands projets RH de la direction des ressources humaines.

#### □ **Mission SIRH**

- **Transformation du poste d'« Assistant fonctionnel » (PER11820) de catégorie C, filière administrative, cadre d'emplois des adjoints administratifs, en poste de « Chargé de projet », catégorie B, filière administrative et filière technique, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et des techniciens territoriaux. (PER à créer)**

Le poste d'« Assistant fonctionnel » (PER11820) comprend une forte dimension technique matérielle comprenant l'installation de postes de formation, le dépannage technique et la maintenance matérielle. Il nécessite une grande capacité d'adaptation et un spectre large de compétences techniques. En effet, le titulaire du poste est amené à interagir à la fois avec des candidats (internes ou externes) et des agents rencontrant des difficultés bureautiques et à la fois avec des experts techniques présents chez les éditeurs pour faire évoluer ou corriger les solutions logicielles. De ce fait, il est proposé que le poste soit **ouvert à la filière technique**.

Par ailleurs, ce poste nécessite le même niveau de responsabilités que les postes de chargés de projet de l'équipe (ex : PER09247). Le titulaire du poste prend en charge l'administration des logiciels mais aussi le support technico-fonctionnel, la participation aux divers ateliers de spécifications, recette, validation, mise en production des nouveautés/évolutions en lien direct avec la DGNSI et les éditeurs. Il doit également être capable de piloter et cadencer les évolutions ou changements de version et il est le garant de la bonne marche des logiciels de son périmètre, le tout en lien avec nos partenaires internes et externes. Enfin, le portefeuille du poste s'est largement étoffé avec de nouvelles applications : Toucan pour le recrutement, RH en Ligne pour les demandes RH en plus d'Inser historiquement.

Pour l'ensemble de ces raisons, il est proposé que le poste soit recalibré **en poste de catégorie B, cadre d'emplois des techniciens territoriaux et des rédacteurs territoriaux**.

#### □ **Direction de la vie administrative et de la qualité de vie au travail**

- **Ouverture du poste de médecin du travail (PER09328), catégorie A, filière médico-sociale, cadre d'emplois des médecins territoriaux aux non-titulaires.**

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

- **Ouverture du poste d'infirmier (PER09267), catégorie A, filière médico-sociale, cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux aux non-titulaires.**

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

#### □ **Direction des restaurants**

- Transformation du poste de « Référent marché et communication » (PER08109) de catégorie C, filière administrative et technique, cadre d'emplois des adjoints administratifs et des adjoints techniques, en catégorie B, filière administrative, cadre d'emplois des adjoints administratifs ;
- Transformation du poste de « Responsable restaurant Latule » (PER08105) de catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens territoriaux, en poste de « Cuisinier » catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques.

La direction des restaurants est composée de deux services : le service production et le service administratif. Le poste de « Référent marché et communication » (PER08109) de catégorie C, filière administrative et technique, cadres d'emplois des adjoints administratifs et des adjoints techniques, appartenant au service administratif, est vacant depuis mars. La parution de poste (interne/externe) n'a pas permis de trouver de candidat. En effet, la catégorie de ce poste (catégorie C) est sous-dimensionnée au regard des missions principales relevant des marchés publics.

En parallèle, au sein du service production, le poste de « Responsable restaurant Latule » (PER08105) de catégorie B, filière technique, au cadre d'emplois des techniciens territoriaux, est identifié comme vacant. Le remplacement de ce poste à l'identique n'est pas nécessaire étant donné que des responsables sont déjà en place.

Il est donc proposé de transformer :

- le poste de « Référent marché et communication » (PER08109) de catégorie C, filière administrative et technique, cadre d'emplois des adjoints administratifs et des adjoints techniques, **en catégorie B, filière administrative, cadre d'emplois des adjoints administratifs ;**
- le poste de « Responsable restaurant Latule » (PER08105) de catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens territoriaux, en poste de « **Cuisinier** » **catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques.**

Ces modifications n'entraîneront ni création ou suppression de poste, ni modification dans la répartition des effectifs et catégories.

#### TABLEAU RECAPITULATIF :

Direction générale	Postes créés					Postes supprimés					Solde	Coût en année pleine	Coût année N
	A+	A	B	C	Total	A+	A	B	C	Total			
DG Aménagement	0	1	0	0	1	0	0	1	0	1	0	26 574,89 €	2 214,57 €
DG Développement économique	0	1	1	0	2	0	0	0	1	1	1	81 503,30 €	6 791,94 €
DG ressources humaines et administration générale	0	0	3	1	4	0	0	1	3	4	0	16 785,18 €	1 398,77 €
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>39</b>	<b>7</b>	<b>15</b>	<b>61</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>29</b>	<b>9</b>	<b>38</b>	<b>23</b>	<b>2 056 389,03 €</b>	<b>171 365,75 €</b>

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

**VU** l'arrêté du Président N°2020-BM0696 en date du 16 juillet 2020, arrêtant l'organisation générale des services,

**Vu** l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique,

**VU** les deux tours du comité technique des 6 et 21 octobre,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QU'**afin de permettre un meilleur fonctionnement des services, un ajustement des effectifs ou d'évolutions d'effectifs apparaissent nécessaires afin de répondre à de nouveaux projets métropolitains,

**DECIDE**

**Article 1** : d'autoriser les modifications des postes ci-dessus mentionnés

**Article 2** : d'autoriser les éventuels recours aux agents non-titulaires pour les postes indiqués ci-dessus et selon la fiche financière annexée

**Article 3** : d'autoriser les transferts de postes mentionnés ci-dessus

**Article 4** : d'autoriser l'organisation des directions mentionnées ci-dessus

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur MARI, Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2022

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>1 DÉCEMBRE 2022</b>	Pour expédition conforme,  le Vice-président,  Monsieur Jean-François EGRON
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>1 DÉCEMBRE 2022</b>	